

SKI-ALPINISME

Evolutions des règlements pour la saison 2021-2022

19 octobre 2021

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

REGLES DU JEU

CARACTERISTIQUES DES COMPETITIONS (chapitre 1)

#1. Course par équipe

Ancien article

Dénivelée Senior Homme : 1800 à 2800 m

Dénivelée Senior Dame : 1400 à 2800 m

Nouvel article

Dénivelée Senior Homme : 1800 à 2600 m

Dénivelée Senior Dame : 1400 à 2300 m

Déclinaison ISMF

#2. Longue distance

Nouvel article

Course comportant plusieurs montées et descentes

Dénivelée Senior Homme : Supérieure à 2600 m

Dénivelée Senior Dame : Supérieure à 2300 m

En domaine montagne (hors domaine skiable), les courses Longue distance se courent obligatoirement en équipe de 2 minimum (sécurité des co-équipiers).

Création d'un nouveau format pour prendre en compte le règlement ISMF

#3. Individuelle Courte distance

Nouvel article

Course comportant au moins une montée et une descente, ainsi qu'un repeutage.

Dénivelées :

Senior HF : 700-1300 m

U20 H : 700-1200 m

U20F + U18 : 400-800 m

U16 : 400-600 m

U14 : 200-400 m

Création d'un nouveau format pour prendre en compte un certain nombre de courses promotionnelles, et favoriser leur développement (format particulièrement accessible aux nouveaux compétiteurs ainsi qu'en début de saison)

#4. Relais Mixte

Nouvel article

Caractéristiques du terrain de jeu identique au Relais classique, dénivelée : 120 à 150m. Composition des relais : 1 homme et une femme.

Déclinaison ISMF. Format du relais olympique.

MATERIEL OBLIGATOIRE (tableau 3.1.1)

#5. Fixation

Ancien article

- L'utilisation de freins de ski est recommandée et sera obligatoire pour la saison 2023-2024 (dès 2021-2022 pour les compétitions ISMF).

Nouvel article

- L'utilisation de freins de ski est recommandée et sera obligatoire pour la saison 2023-2024 (dès 2021-2022 pour les compétitions ISMF).
- **Frein à ski :**
Dispositif de freinage pour le ski-alpinisme qui est conçu pour ralentir un ski en cas de perte du ski ou de l'ouverture de la fixation.

Adaptation du règlement ISMF

#6. Poids minimum pour ski + fixation

Ancien article

- Hommes 750 grammes, soit 1500 grammes la paire
- Femmes 700 grammes, soit 1400 grammes la paire

Nouvel article

- Hommes 750 grammes, soit 1500 grammes la paire
- Femmes 700 grammes, soit 1400 grammes la paire

Le poids minimum par ski sera augmenté de 30 grammes en 2023-2024 avec l'obligation de frein de ski.

Déclinaison ISMF

COMPORTEMENT PENDANT LA COURSE

#7. Peaux (chapitre 4.2.2.3 -7)

Ancien article

Quand les peaux ne sont pas utilisées sous les skis, elles doivent être rangées à l'intérieur de la combinaison de course ou dans le sac à dos. Si pendant la manipulation de transition le compétiteur range ses peaux dans sa combinaison, il doit refermer la combinaison au moins **à mi-hauteur du buste**, avant la fin de la manipulation. Les peaux peuvent être visibles mais ne doivent pas pendre à l'extérieur.

Nouvel article

Quand les peaux ne sont pas utilisées sous les skis, elles doivent être rangées à l'intérieur de la combinaison de course ou dans le sac à dos. Si pendant la manipulation de transition le compétiteur range ses peaux dans sa combinaison, il doit refermer la combinaison au moins à **hauteur de l'aisselle**, avant la fin de la manipulation. Les peaux peuvent être visibles mais ne doivent pas pendre à l'extérieur.

Déclinaison ISMF

#8. L'arrivée (chapitre 4.2.2.3-16)

Nouvel article

16. Arrivée en skating

En cas d'arrivée matérialisée avec des couloirs de skating, priorité au coureur entré en premier dans un couloir. Pour doubler, l'athlète doit changer de couloir.

Déclinaison ISMF

REGLES SPECIFIQUES AUX EPREUVES DE SPRINT

#9. Déroulement des phases finales

Ancien article

Afin d'augmenter le temps de course de chacun, Le Président de Jury peut décider de proposer :

- une petite finale
- une phase de huitièmes de finale, réservés aux coureurs classés au-delà la 30^{ème} place. Il s'agit uniquement d'un tour supplémentaire, il n'est pas qualificatif pour les quarts de finale.

Nouvel article

Afin d'augmenter le temps de course de chacun, Le Président de Jury peut décider de proposer :

- une petite finale. Le classement de la 7^{ème} à la 12^{ème} place se joue sur une série additionnelle.
- une phase de huitièmes de finale, réservés aux coureurs non qualifiés pour les quarts de finale. Il s'agit uniquement d'un tour supplémentaire, il n'est pas qualificatif pour les quarts de finale. Le classement au-delà de la 30^{ème} place se joue alors sur ces tours additionnels, en fonction de la place obtenu sur la série, et en départageant les ex-aequo en fonction de leur temps de qualification.

Favoriser la participation

#10. Quarts de finale

Ancien article

Les 5 séries de 6 coureurs sont constituées en fonction du temps obtenu en qualification. Les 6 meilleurs temps constituent les têtes de série. Puis les coureurs classés 7 à 12 sont distribués dans chacune des séries et ainsi de suite. Voir tableau en annexe.

Nouvel article

Pour les seniors :

Si le nombre d'inscrits dans une catégorie est supérieur à 29, les quarts de finale comptent 5 séries de 6 coureurs.

Si le nombre d'inscrits dans une catégorie est compris entre 24 (inclus) et 29 athlètes, les quarts de finale comptent 4 séries de 6.

Si le nombre d'inscrits dans une catégorie est inférieur à 24 et supérieur à 12, pas de quart de finale, constitution des demi-finales en fonction des temps de qualification.

Si le nombre d'inscrits dans une catégorie est inférieur à 13, pas de demi-finale, constitution de la finale (liste de départ) en fonction des temps de qualification.

Pour les U20, U18, U16, U14

Pas de quart de finale.

Demi-finale si il y a plus de 12 participants.

Les 5 séries de 6 coureurs sont constituées en fonction du temps obtenu en qualification. Les 6 meilleurs temps constituent les têtes de série. Puis les coureurs classés 7 à 12 sont distribués dans chacune des séries et ainsi de suite. Voir tableau en annexe.

Déclinaison ISMF

#11. Tableau des pénalités

Ancien article

C-11 : Peaux de phoques non rangées dans la combinaison ou le sac à dos : 3 minutes / 1 minute

Nouvel article

C-11 : Peaux de phoques non rangées dans la combinaison ou le sac à dos : 1 minute / 20 secondes

Déclinaison ISMF

REGLES DE PARTICIPATION

CATEGORIES (chapitre 2.2.5)

#20. Vétéran / Master

Ancien article

- **Vétéran** : 40 ans et plus (pour 2021-2022 : né en 1982 et avant)

Nouvel article

- **Master** : 40 ans et plus (pour 2021-2022 : né en 1982 et avant).
- **Sous-catégorie Master 2 : 50 ans et (pour 2021-2022 : né en 1972 et avant).**
Cette sous-catégorie est affichée dans les résultats lorsque le nombre de participants en Master 1 et Master 2 est supérieur à 10. Elle ne donne toutefois pas lieu à attribution de titre aux championnats de France.

Déclinaison

Mise en valeur des vétérans.

ISMF

REGLES D'ORGANISATION

INSCRIPTION AU CALENDRIER OFFICIEL – AUTORISATION DES COMPETITIONS (chapitre 1.1.4)

#30. Dossier de candidature – Délais (1.1.5.1)

Ancien article

Pour les championnats de France (et les compétitions internationales), les demandes d'inscription au calendrier officiel doivent être déposées au moins un an avant la date de la manifestation au siège de la fédération à l'attention du Président. Pour les étapes de coupe de France les demandes d'inscription au calendrier officiel doivent être déposées avant le 31 mai de la saison précédente.

Pour les autres compétitions, l'inscription se fait via le système intranet de la Fédération ou par voie postale avant le 1er octobre. Les demandes d'inscription au calendrier officiel des différents opens et championnats doivent avoir l'accord du Comité Départemental FFME pour les compétitions de niveau départemental, du Comité Régional FFME pour les compétitions de niveau régional et comporter l'avis des 2 comités territoriaux pour les compétitions de niveau supérieur. La demande doit être accompagnée du règlement des droits fédéraux (voir montant en annexe).

[...]

Nouvel article

Pour les championnats de France (et les compétitions internationales), les demandes d'inscription au calendrier officiel doivent être déposées au moins un an avant la date de la manifestation au siège de la fédération à l'attention du Président. Pour les étapes de coupe de France les demandes d'inscription au calendrier officiel doivent être déposées avant le 31 mai de la saison précédente.

Pour les épreuves de longue distance, officielle ou non, la demande d'inscription au calendrier officiel est obligatoire pour réaliser une étude du dispositif de sécurité. Le dossier de candidature devra être déposé au moins 4 mois avant l'épreuve et fera l'objet d'une convention d'organisation entre le COL et la FFME.

Pour les épreuves utilisant des cordes fixes (via cordata ou via ferrata), compétition officielle ou non, un arbitre devra être désigné par la FFME pour inciter les compétiteurs au bon respect des règles sur les cordes fixes. Le dossier de candidature devra être déposé au moins 4 mois avant l'épreuve et fera l'objet d'une convention d'organisation entre le COL et la FFME.

Pour les épreuves donnant lieu à une remise de prix supérieure à 3000 E (en argent ou en nature), compétition officielle ou non, une convention sera obligatoirement établie entre le COL et la FFME (article L331-5 du code du sport). Le dossier de candidature devra être déposé au moins 4 mois avant l'épreuve.

Pour les autres compétitions, l'inscription se fait via le système intranet de la Fédération ou par voie postale avant le 1er octobre. Les demandes d'inscription au calendrier officiel des différents opens et championnats doivent avoir l'accord du Comité Départemental FFME pour les compétitions de niveau départemental, du Comité Régional FFME pour les compétitions de niveau régional et comporter l'avis des 2 comités territoriaux pour les compétitions de niveau supérieur. La demande doit être accompagnée du règlement des droits fédéraux (voir montant en annexe).

[...]

Renforcement de l'étude des dossiers d'inscription au calendrier. Conventonnement pour les courses longue distance et les courses avec passage de via cordata (désignation d'un arbitre, prise en charge de l'arbitre par le COL).

#31. Droit de dossier

Ancien article

Un droit de dossier (inscription au calendrier, gestion du classement, promotion,..) est fixé annuellement par le Département compétition et repris en annexe aux règlements des compétitions de ski alpinisme. Pour les compétitions internationales ou européennes, le montant des droits est fixé par L'ISMF.

Nouvel article

Un droit de dossier (inscription au calendrier, gestion du classement, promotion,..) est fixé annuellement par le Département compétition et repris en annexe aux règlements des compétitions de ski alpinisme.

Le paiement des droits internationaux est assuré par la FFME.
La FFME facture des frais d'accompagnement technique aux compétitions internationales.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES EPREUVES DE SPRINT (chapitre 4.1.6.1)

#32. Ligne de départ

Ancien article

- La ligne de départ
 - damée et d'une largeur de 6 mètres au moins, sur au moins 20 mètres de long.
 - A partir des quarts de finale, des couloirs de 80 cm de large sont matérialisés sur une longueur d'au moins 20 mètres (marquage au sol préférable ou petits fanions).
- Zone d'élanement. Elle permet d'étaler les coureurs. Au moins 100 mètres de distance peu raide. Pour les phases finales, des couloirs (80 cm de large minimum) sont marqués au sol les 20 premiers mètres.

Nouvel article

- La ligne de départ
 - damée et d'une largeur de 6 mètres au moins, sur au moins 20 mètres de long.
 - A partir des quarts de finale, des couloirs de 80 cm de large sont matérialisés sur une longueur d'au moins 10 mètres (marquage au sol préférable ou petits fanions).
- Zone d'élanement. Elle permet d'étaler les coureurs. Au moins 100 mètres de distance peu raide.

Déclinaison ISMF. Redite.

TYPES DE PARCOURS (chapitre 4.1.6)

#33. Individuelle courte distance

Nouvel article

Les courses Individuelle Courte distance sont profilées pour attirer des publics non expert ou pour commencer la saison en « douceur ».

Le cadre réglementaire laisse beaucoup de possibilités pour s'adapter en particulier à l'enneigement de début de saison.

Il est possible de réaliser ces parcours sur des boucles assez courtes (300 à 500 m de dénivelée), répétées plusieurs fois.

Caractéristiques du parcours Individuel courte distance :

- Le parcours présente plusieurs montées (donc au moins un repeutage) et au moins une descente ; en montagne ou sur piste.
- Les passages techniques et/ou difficiles sont courts et sont intégralement surveillés par le personnel du COL. Exemples : arête, couloir, corde fixe...
- Passage en zone glaciaire interdit.
- Sur le total du dénivelé (positif + négatif) : au moins 60 % doit être parcouru skis aux pieds.

Dénivelée par catégorie

- Masters, seniors et U23 homme et dames : De 700 m à 1200 m
- U20H : De 700 m à 1200 m
- U18 U20D : De 400 m à 800 m
- U16 : De 400 m à 600 m
- U14 : 200 m à 400 m

Nouveau format

#33. Longue distance

Nouvel article

Caractéristiques des parcours de longue distance

- En cas de course par équipe, les contraintes réglementaires des courses par équipe et des courses longue distance se cumulent.
- Passage en zone glaciaire possible (équipe de 3)
- Course en individuel possible uniquement si le parcours se tient en domaine skiable (piste et hors piste).

Dénivelée par catégorie

- seniors et U23 hommes : > 2600 m de dénivelée
- seniors/U23 femmes : > 2300 m de dénivelée

Les épreuves de longue distance ne sont pas ouvertes aux catégories jeunes.

L'envoi d'un dossier et l'établissement d'une convention avec la FFME sont obligatoires pour les épreuves longue distance.

L'organisation doit mettre en avant sa capacité logistique à assurer le suivi et la sécurité des compétiteurs, ainsi que la mise en place d'un dispositif de secours.

Nouveau format

REGLES DE CLASSEMENT

COUPE DE FRANCE (chapitre 4.1)

#40. Tableau d'attribution des points Coupe de France (4.2.2)

Ancien article

Les compétiteurs gagnent des points en fonction de leur classement à chaque étape selon la répartition ci-après jusqu'à la 38ème place (au-delà, 1 point est marqué par chaque participant) :

1ère place : 100 points	20ème place : 29 points
2ème : 92	21ème : 27
3ème : 85	22ème : 25
4ème : 79	23ème : 23
5ème : 74	24ème : 21
6ème : 69	25ème : 19
7ème : 65	26ème : 17
8ème : 61	27ème : 15
9ème : 57	28ème : 13
10ème : 54	29ème : 11
11ème : 51	30ème : 10
12ème : 48	31ème : 9
13ème : 45	32ème : 8
14ème : 42	33ème : 7
15ème : 39	34ème : 6
16ème : 37	35ème : 5
17ème : 35	36ème : 4
18ème : 33	37ème : 3
19ème : 31	38ème : 2
	39 ^{ème} et plus : 1 point

Les points gagnés par des compétiteurs ex aequo sont calculés en effectuant la moyenne des points des places concernées. Exemple : 3 premiers ex-æquo marqueront $100+80+65/3= 82...$ au lieu de 100 chacun.

Si l'étape est une course par équipe, chaque co-équipier remporte le nombre de points attribués à la place obtenue au classement de sa propre catégorie. Deux co-équipiers de catégories différentes en étant classés comme une seule et même équipe au scratch, peuvent donc obtenir des points différents au classement coupe de France.

Nouvel article

Les compétiteurs gagnent des points en fonction de leur classement à chaque étape selon la répartition ci-après jusqu'à la 38ème place (au-delà, 1 point est marqué par chaque participant) :

1ère place : 100 points	20ème place : 29 points
2ème : 92	21ème : 27
3ème : 85	22ème : 25
4ème : 79	23ème : 23
5ème : 74	24ème : 21
6ème : 69	25ème : 19
7ème : 65	26ème : 17
8ème : 61	27ème : 15
9ème : 57	28ème : 13
10ème : 54	29ème : 11
11ème : 51	30ème : 10
12ème : 48	31ème : 9
13ème : 45	32ème : 8
14ème : 42	33ème : 7
15ème : 39	34ème : 6
16ème : 37	35ème : 5
17ème : 35	36ème : 4
18ème : 33	37ème : 3
19ème : 31	38ème : 2
	39 ^{ème} et plus : 1 point

Les points gagnés par des compétiteurs ex aequo sont calculés en effectuant la moyenne des points des places concernées. Exemple : 3 premiers ex-æquo marqueront $100+80+65/3= 82...$ au lieu de 100 chacun.

Dans le cas des courses par équipe, si les coéquipiers sont de sous-catégories différentes (exemple U23/Master), au classement général de la coupe de France, chacun est classé dans sa sous-catégorie respective en prenant en référence la place correspondante au temps de parcours de l'équipe dans le classement par catégorie de l'épreuve. Ainsi, une équipe 12^{ème} au scratch peut donner les points correspondant à la 10^{ème} place de sa sous-catégorie à l'un des coéquipiers et les points correspondants à la 8^{ème} place de sa sous-catégorie à l'un coéquipier.

Sur décision du département compétition de la FFME, et sous réserve de publication du coefficient 1 mois avant le début de la saison de coupe de France, une ou plusieurs épreuves de Coupe de France peuvent se voir attribuer un coefficient de majoration des points attribués. Le coefficient est compris entre 1 et 2. Le total des points attribuables sur des épreuves à coefficient majoré ne peuvent représenter plus de 50% du total des points possibles sur la saison.

Si plusieurs épreuves se déroulent le même jour dans différentes régions (compétitions régionalisées), seule les points de la première épreuve courue dans la journée sera prise en compte pour le classement (ceci afin de ne pas entraîner de prise de risque sur les déplacements entre les différents sites).

Valorisation des championnats de France. Epreuves régionalisées.

#41. Le classement coupe de la Coupe de France

Ancien article

A l'issue de chaque étape, un classement provisoire est établi en additionnant les points gagnés par chaque compétiteur au cours des différentes étapes.

A la fin de la dernière étape de la saison, le classement final de chaque coupe de France est établi si au moins trois étapes ont eu lieu.

Si le nombre d'étapes réalisées lors de la saison de coupe de France (nombre n) est supérieur à 5, alors seuls les $n-1$ meilleurs résultats sont pris en compte pour le classement.

Si le nombre d'étapes réalisées lors de la saison de coupe de France (nombre n) est supérieur à 7, alors seuls les $n-2$ meilleurs résultats sont pris en compte pour le classement.

Le classement final ainsi établi détermine le vainqueur de la coupe de France pour chaque catégorie.

Nouvel article

A l'issue de chaque étape, un classement provisoire est établi en additionnant les points gagnés par chaque compétiteur au cours des différentes étapes, en fonction du nombre de courses prises en compte.

A la fin de la dernière étape de la saison, le classement final de chaque coupe de France est établi si au moins trois étapes ont eu lieu.

En fonction du nombre de courses possibles, le nombre de courses prises en compte est établi de la manière suivante (tableau).

Nombre de course possibles	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Nombre de courses prises en compte	4	5	5	6	6	7	8	8	9	10	10	11	12	13	14

Le nombre de courses possibles est défini par le nombre de journées pendant lesquelles il est possible de remporter des points au classement coupe de France. Un coureur ne peut participer qu'à une seule course par jour.

Si un coureur a couru plus de courses que le nombre de courses prises en compte, les meilleurs résultats (en points) sont pris en compte pour le classement final de la Coupe de France.

Le classement final ainsi établi détermine le vainqueur de la coupe de France pour chaque catégorie.

Augmentation du nombre d'épreuve en laissant des jokers.

#42. Classement par discipline (ajout après le chapitre 4.2.3)

Nouvel article

Pour les disciplines cumulant au moins 3 épreuves, un classement de spécialité sera publié.

Emulation, mise en valeur des disciplines courtes.